

# Conseil syndical - Session 21 février 2019

Lundi 21 février 2019 à 14 heures.  
Parlement de Navarre.

## Relevé des décisions

-----

***Début de séance : 14h08***

**1 -Ouverture de la séance** par Monsieur le Vice-Président du Conseil syndical La Fibre64 et désignation du secrétaire de séance, M. Michel CAMDESSUS

- Discours introductif du Vice-président :

En ouverture de la session, il prie d'excuser l'absence du Président Lasserre reçu à l'Elysée avec les Présidents des Départements.

Annonce des points à l'ordre du jour :

- Pour information, les recrutements à la Fibre64, les réunions dans chaque EPCI, les étapes du déploiement et le point sur le réseau WIMAX.
- Pour avis, 19 projets de délibérations

**2-Appel des présents et vérification des pouvoirs** (*majorité absolue : 20 présents*), par Monsieur le Vice-président du Conseil syndical.

**3- Points d'actualités** 14h15

M. PATRIARCHE annonce l'arrivée d'un directeur à La Fibre64. Il précise que le Président a choisi de recruter en interne et présente Emmanuel DAINCIART, directeur des systèmes d'information du Département depuis deux ans.

Il présente ensuite Guillaume MICQ-JOUANDE, délégué à la protection des données (DPD), qui a rejoint les services de La Fibre64 le 21 janvier. Il rappelle que la mission de DPD est comprise dans l'adhésion et que tous les EPCI, à l'exception du Pays de Nay et du Haut-Béarn, ont confirmé le choix de La Fibre64 comme DPD mutualisé.

M. VIGNEAU précise que la décision n'est pas prise à ce jour pour le Pays de Nay.

M. AURISSET ajoute que l'EPCI va formaliser sa demande d'adhésion au service DPD mutualisé.

M. PATRIARCHE informe l'assemblée de l'arrivée de Clémentine PRADALIER, chargée de mission sur le numérique éducatif, poste financé par le Département. Deux recrutements sont en cours à La Fibre64, pour le SIG et le suivi du déploiement des réseaux.

M. PATRIARCHE évoque la réunion qui s'est tenue à Rontignon.

Il rappelle que l'ARCEP réattribue les fréquences radio utilisées pour le wimax au profit de la technologie 5G. Rontignon figure dans les premiers sites concernés par l'extinction parce que le nombre d'abonnés est limité à trois. Le Président avait envoyé un courrier à l'opérateur Axione pour qu'il prévienne les abonnés de l'arrêt du wimax. L'opérateur a, par ailleurs, annoncé la fin d'un autre réseau privé inconnu de nos services, comptant 26 abonnés entre Rontignon, Jurançon et Gelos. Ce réseau n'est pas concerné par la suppression de nos fréquences mais voit ses baux arrivés à terme.

M. PATRIARCHE précise que la 4G fixe sera privilégiée pour 75% des 340 clients abonnés au wimax. Le recours au satellite sera envisagé le temps de disposer d'autres solutions.

Il annonce que des réunions sont programmées dans chaque EPCI entre mars et avril pour présenter le déploiement du réseau très haut débit et les usages.

Il donne la parole à M. ESTEREZ, chef du service Aménagement numérique pour un exposé sur les étapes du déploiement et l'extinction du réseau wimax

#### **4- Etapes du déploiement et extinction du wimax : 14h30**

M. ESTEREZ rappelle que la Délégation de service public (DSP) a une durée de 25 ans et que le Délégitaire a en charge la construction du réseau.

SFR s'est engagé à couvrir la totalité de la zone d'intervention publique sur cinq ans, avec des objectifs très ambitieux en nombre de prises : 28 000 prises sont programmées pour 2019, sachant que la construction s'effectuera sur un semestre en s'appuyant sur le réseau IRIS 64 existant et que la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet ne débutera que fin 2019. L'ARCEP impose un délai de trois mois après la construction pour lancer la commercialisation, afin que tous les opérateurs puissent se positionner s'ils le souhaitent.

Il ajoute que lorsque le déploiement va démarrer, le calendrier va évoluer. Le délégataire a pris l'engagement de récupérer la zone la plus proche de celle qui devait être déployée initialement en cas d'aléas. Une application actualisée en temps réel permettra de suivre les chantiers.

Les validations des implantations des NRO sont en cours, en recherchant la proximité avec les réseaux existants (IRIS 64, orange, ENEDIS). Il faut construire 28 NRO pour 28 000 prises. Les dossiers ont été envoyés aux techniciens des EPCI et des contacts sont pris entre l'équipe Aménagement numérique et les communes afin de présenter le projet THD64. Il rappelle que les autorisations de construction sont délivrées par le Département, les EPCI et les communes.

M. CAMDESSUS précise que la CC Lacq-Orthez a la compétence pour donner les autorisations de voirie.

Mme PARGADE demande ce qu'il peut être envisagé pour une commune qui a refait son centre bourg et si le réseau se fera en aérien.

M. ESTEREZ répond que depuis plus d'un an, un technicien de La Fibre64 assure le relais avec les équipes du Département et des communes. Des rendez-vous mensuels sont aussi programmés avec le SDEPA. Le délégataire devra s'adapter aux situations.

M. PATRIARCHE souligne que parfois des réouvertures de chaussée seront nécessaires.

M. AURISSET ajoute que le Parc des Pyrénées fait partie des partenaires. Il faudra son aval pour l'implantation des NRO dans les communes situées en plein cœur du Parc.

M. DEMONTE souligne la difficulté de trouver des parcelles communales à proximité des réseaux.

M. ESTEREZ répond que THD64 s'est déplacé sur site et qu'il reste à l'écoute des propositions des élus et des techniciens des EPCI pour optimiser l'implantation des NRO.

M. PRUDHOMME interroge sur le groupement d'entreprises en charge des travaux, sa forme, ouverte ou fermée, sa taille.

M. ESTEREZ précise que ce sont des entreprises locales et les cite : le groupement TEPCO d'une part et SCOPELEC d'autre part.

M. PATRIARCHE ajoute que l'ensemble du travail va être effectué par des entreprises locales, un atout pour le territoire.

Concernant le Wimax, M. ESTEREZ rappelle que sur les 87 points hauts mis en place en 2008 – 2009, 50 sont encore utilisés à ce jour pour 342 abonnés répartis sur tout le territoire. A l'exception de trois pylônes, Saubole (THD Radio), St Engrâce et Aubin (wifi max), les autres cesseront de fonctionner en novembre 2019. L'arrêt se fera en plusieurs étapes, en juin, puis en novembre et peut-être en septembre. Un premier lot a concerné cinq secteurs dont Rontignon.

Un courrier a été adressé à l'opérateur et les élus ont été informés.

M. ESTEREZ présente la méthodologie d'accompagnement des usagers.

M. ARRIEUBURGE s'interroge sur les solutions proposées en remplacement des poteaux Wimax.

M. MORATILLE ajoute que la technologie 4 G se développe rapidement. Il faut vérifier que sa couverture puisse répondre à l'extinction du Wimax, sinon il conviendra de rechercher des solutions complémentaires avant l'arrivée de la fibre.

M. PRUDHOMME demande s'il n'est pas possible de passer directement à la 5G.

M. MORATILLE répond que la 5G constitue une autre technologie pour disposer des objets connectés mais n'améliorera pas le niveau de service de la téléphonie mobile ou de l'accès à internet.

M. PATRIARCHE suggère que des points d'information soient organisés sur les nouvelles technologies pour lever les ambiguïtés.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

Il propose aux membres de recevoir à l'avenir les rapports par voie dématérialisée et invite chacun à compléter la demande d'autorisation.

## **5 – Examen du projet de délibération n°1 : Budget 2019**

**Rapporteur : N PATRIARCHE**

L'année 2019 constitue le lancement de la DSP THD64, c'est le premier budget pour un exercice complet. Le budget principal s'équilibre à un peu plus d'1,7 million en fonctionnement et 283 000€ en investissement et le budget annexe s'équilibre à un peu plus de 2 millions en fonctionnement et un peu moins de 6 millions en investissement.

Les participations de chaque EPCI remises sur table sont calculées selon les hypothèses de déploiement et celles de cofinancement du projet par l'Etat, la Région et l'Europe.

Le projet de budget est soumis au vote.

**Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses. Pas de questions, pas d'absentions, ni d'oppositions.**

**⇒ Vote à main levée du Conseil syndical. Adoption à l'unanimité.**

## **6- Examen du projet de délibération n°2 : adoption des conventions d'avances remboursables**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Les membres du Syndicat La Fibre64 vont co-financer la construction du réseau par des avances remboursables.

La participation de chaque membre est remise sur table, selon les estimations faites par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui sont susceptibles d'évoluer, sous réserve des accords définitifs de financement de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

Il est proposé que le Président signe les conventions d'avance avec chaque membre.

*Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.*

*⇒ Vote à main levée du Conseil syndical. **Adopté à l'unanimité.***

## **7 – Examen du projet de délibération n°3 : Convention délégation de compétence avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de communes Adour Madiran**

Rapporteur : A BLEUZE

La Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la communauté Adour Madiran opèrent une délégation partielle de compétences auprès du Syndicat La Fibre64 afin de permettre le déploiement des prises FTTH sur une partie de leur territoire. Ces délégations font l'objet de conventions.

M. MORATILLE précise que des ajustements seront effectués sur la convention avec la CAPBP en raison des transferts de prises construites par le délégataire de Pau.

M. CAMDESSUS souligne que la CAPBP bénéficie du déploiement dans les trois ans. Il regrette que les autres communautés de communes ne bénéficient pas des mêmes conditions.

M. MORATILLE fait observer que le déploiement se fera pour tous au plus tard dans cinq ans et non dans dix ans comme prévu initialement.

M. PATRIARCHE ajoute qu'il fallait de la cohérence sur un territoire pour éviter de couper les communes en deux.

Il est proposé que le Président signe les conventions de délégation de compétence avec la CAPBP et la Communauté de communes Adour Madiran.

*Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.*

*⇒ Vote à main levée du Conseil syndical. **Adopté à l'unanimité.***

## **8 - Examen du projet de délibération n°4 : Règlement intérieur**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Le règlement intérieur précise le mode de fonctionnement du Conseil syndical. Il prévoit notamment la création de trois commissions de travail et la possibilité de les réunir en une commission mixte dans laquelle tous les membres pourront siéger.

Les répartitions au sein des commissions se feront lors d'un prochain conseil syndical.

M. MORATILLE explique que ce fonctionnement permettra de mieux organiser la représentation des membres dans les instances de travail : être présent sur certaines thématiques et se faire représenter sur d'autres.

M. CASSOU fait remarquer que les rapports ne sont pas envoyés aux membres associés.

M. PATRIARCHE précise qu'ils sont seulement consultables sur tablette.

Le projet de règlement intérieur est soumis au vote.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité.*

## **9 - Examen du projet de délibération n°5 : bail pour la Petite Caserne de la Nive et Avenant au Bain commercial Hélioparc**

Rapporteur : J-P CASAUBON

Le Département des Pyrénées-Atlantiques met à la disposition de La Fibre64 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des locaux d'une superficie de 137,4 m<sup>2</sup> au deuxième étage d'un bâtiment sis 2 allée des Platanes à Bayonne.

Le prix du loyer global annuel est de 14 756,25 €, hors charges s'élevant à 8 793.60€.

A Pau, les locaux loués à la SEML Hélioparc depuis le 28 septembre 2018 s'avèrent exigus. S'offre la possibilité de disposer de 105 m<sup>2</sup> supplémentaires sur le même palier, pour un loyer global annuel de 39 959,92 € HT, hors charges.

Il est proposé que le Président signe le contrat de bail avec le Département ainsi que l'avenant au bail déjà signé avec la SEML Hélioparc.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité*

## **10 - Examen du projet de délibération n°6 : Convention de mise à disposition des personnels**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Quatorze agents ont été mis à disposition du Syndicat La Fibre64 pour une durée de trois ans.

Il est proposé que le Président signe ces conventions avec le Département et la Communauté de communes Lacq-Orthez.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité*

#### **11 - Examen du projet de délibération n°7 : Convention pôle emploi URSSAF**

Rapporteur : A BLEUZE

Afin de se prémunir du risque de paiement d'indemnité chômage, il est proposé de passer une convention avec l'URSSAF pour lui déléguer la gestion du dispositif qui se révélerait plus coûteuse en régie sur le plan financier et très lourde sur le plan administratif.

Il est proposé que le Président signe la convention avec l'URSSAF.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité*

#### **12 - Examen du projet de délibération n°8 : Convention d'adhésion aux missions Santé et conditions de travail du CDG64**

Rapporteur : J-P CASAUBON

Il est proposé de confier au CDG64 la mission de prévention des personnels de La Fibre64 en adhérant à la convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire.

Il est proposé que le Président signe la convention avec le CDG64.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité.*

#### **13- Examen du projet de délibération n°9 : Conventions de prestations de service entre le SMO et ses membres**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Des conventions sociales permettent de décrire les premiers services octroyés par La Fibre64 au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une part, et aux Communautés de communes et communautés d'agglomération d'autre part.

Les modèles de convention pour les agglomérations sont remis sur table.

M. PATRIARCHE précise que le SMO va réaliser des actions pour les communes pour le compte de l'EPCI. Il ajoute que des ajustements sont en cours avec les agglomérations de Pau et de Bayonne.

Il est proposé que le Président signe ces conventions avec le Département et les EPCI.

*Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.*

*⇒ Vote à main levée du Collège Usages et services numériques **Adopté à l'unanimité.***

#### **14- Examen du projet de délibération n°10 : Subvention du Ministère de l'Education nationale à l'action EIDOS64 2019**

*Rapporteur : A BLEUZE*

Le Ministère de l'Education nationale a décidé de soutenir financièrement l'action Eidos64 qui a pour objectif de promouvoir, depuis douze ans, les pratiques pédagogiques innovantes dans les collèges. La subvention proposée s'élève à 5 000 €.

Il est proposé que le Président signe cette convention avec le Ministère de l'Education nationale.

*Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.*

*⇒ Vote à main levée du Collège Usages et services numériques **Adopté à l'unanimité.***

#### **15- Examen du projet de délibération n°11 : Convention prêt de matériel**

*Rapporteur : J-P CASAUBON*

Le Syndicat est sollicité par le Département pour des prêts de matériels numériques pour des opérations ponctuelles. Le SMO reste toutefois prioritaire dans l'utilisation des ressources pour les actions qu'il mène.

M. MORATILLE précise que ce matériel (tablettes, caméra, connexion 4G...) appartenait à l'Agence départementale du numérique qui a été dissoute. Le matériel a été réaffecté au SMO.

Il est utilisé notamment par les services du Département pour des interventions dans les collèges. Il pourra être prêté à d'autres membres du Syndicat en cas de besoin.

Il est proposé que le Président signe cette convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

**16- Examen du projet de délibération n°12 : Convention avec SOLURIS pour la mise à disposition d'un logiciel de gestion du registre des traitements des données personnelles**

Rapporteur : A BLEUZE

Le Syndicat mixte de la Charente-Maritime a développé un logiciel capable de gérer la documentation et les données collectées dans le cadre de la mise en application du règlement relatif à la protection des données.

Ce progiciel totalement adapté à l'usage souhaité par La Fibre64 avec ses membres est proposé au tarif de 3 000€/an.

Il est proposé que le Président signe cette convention de mise à disposition de l'outil avec le Département de la Charente-Maritime.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

**17- Examen du projet de délibération n° 13 : Convention points hauts**

Rapporteur : J-P CASAUBON

Le Syndicat a repris l'exploitation du réseau WIMAX depuis que le Département lui a transféré sa compétence aménagement numérique. Pour rendre ce service aux usagers, des points hauts sont installés sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques, dont certains sur des terrains communaux. Ils font l'objet de convention.

Six sont arrivées à échéance et doivent être reconduites pour une année.

Il est proposé que le Président signe les conventions avec les communes concernées.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

**18- Examen du projet de délibération n° 14 : Catalogue de service : annulation des frais de résiliation et location d'hébergement d'antenne point haut**

Rapporteur : A BLEUZE

Il est proposé de modifier le catalogue de service de net64 et de supprimer les frais de résiliation répercutés aux clients alors même que le démantèlement du réseau WIMAX est programmé sur le courant de l'année 2019.

M. PATRIARCHE précise que ce pouvoir d'exonération relève de la puissance publique.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

#### **18- Examen du projet de délibération n° 15 : Evolution du règlement satellite**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Il est proposé d'élargir l'aide octroyée pour le satellite à toutes les technologies alternatives (4G, THD radio) et d'en augmenter le montant à hauteur de 264 € maximum pour toutes les personnes qui n'auront plus le WIMAX, dans l'attente du raccordement à la fibre.

Le nouveau règlement est soumis au vote.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

#### **19- Examen du projet de délibération n° 16 : Subventions pour l'équipement satellite**

Rapporteur : J-P CASAUBON

Sept ménages ont déposé une demande de subventions en équipement satellite pour avoir un accès internet.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

#### **20- Examen du projet de délibération n° 17 : Convention avec la mairie de Rontignon pour la gestion du défibrillateur électrique**

Rapporteur : A. BLEUZE

La Fibre64 possède un poteau électrique sur la commune de Rontignon sur lequel la Mairie a installé un défibrillateur. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé que le Président signe la convention avec la commune de Rontignon.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

**21- Examen du projet de délibération n° 18 : Conventions de prêt d'informations préalables sur les infrastructures et réseaux de communications électroniques**

Rapporteur : J-P CASAUBON

La Fibre64 doit établir une cartographie du territoire avant de débiter le déploiement de la fibre optique. Le Syndicat souhaite recueillir les informations d'Orange et les transmettre au Cabinet TACTIS, son assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé que le Président signe les conventions avec orange et Tactis.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité.*

**22- Examen du projet de délibération n° 19 : Demande de financement du projet par la Région et l'Europe.**

Rapporteur : N PATRIARCHE

Dans le cadre du plan de financement de la part publique de la délégation de service public, le Syndicat mixte la Fibre64 sollicite les financements de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de l'Europe au titre du programme FEDER-FSE 2014-2020.

Il est proposé d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des financements sollicités et à signer les conventions nécessaires.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité.*

**16 - Fin de séance : 15h45**

Annonce de la clôture des travaux par le Vice-président qui rappelle aux membres de l'Assemblée de signer l'autorisation de transmission des documents par voie électronique dans le cadre des conseils syndicaux.

-----